



**Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne**  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## ***AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR***

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 16 juin 2025 le « *Règlement numéro 297-25 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 concernant l'obligation de fournir une attestation de conformité lors de travaux relatifs à une installation septique* » ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec).

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 22 AOÛT 2025.

---

Mélanie Bourgeois  
Adjointe à la direction et assistante-greffière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 22 août 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 22 août 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

---

Mélanie Bourgeois  
Adjointe à la direction et assistante-greffière